

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-010-13633/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association "One Provence", l'agence pour l'exercice 2023 - Approbation de l'avenant 1 à la convention d'objectifs pluriannuelle - MGDIS n°5535
54519**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fort de son positionnement géographique euro-méditerranéen unique, de son histoire intimement liée à cette situation internationale stratégique, la Métropole Aix-Marseille-Provence ne cesse d'année en année de développer des liens d'échanges, d'affaires et de coopérations, avec l'international pour horizon. Ses nombreux atouts doivent être rendus visibles au monde : cadre de vie, recherche et innovation, culture, infrastructures, talents, filières économiques d'excellence... Mais également ses singularités : euro-méditerranéenne, maritime, créative, nature, industrielle.

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement économique inscrite dans l'agenda du développement économique votée à l'unanimité en juin 2022, la Métropole travaille, en lien étroit avec ses partenaires, à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Le sujet de l'attractivité de la Métropole et son portage collectif autour de la marque One Provence a été identifié comme particulièrement prioritaire par le comité de gouvernance économique (CGEM) et sujet d'étude par le Conseil de Métropole du 15 avril 2021.

A l'issue d'un travail collaboratif, il a été proposé la création d'une agence sous format associatif qui, grâce à la mutualisation des moyens des différents partenaires, pourra amplifier l'impact des actions d'attractivité entreprises.

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 11 juillet 2022, en présence de représentants de la Métropole, du Département, de l'Aéroport Marseille Provence, du Grand port maritime de Marseille, de l'université Aix-Marseille, de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, de la Confédération des petites et moyennes entreprises des Bouches-du-Rhône, de Provence Promotion, de Provence Tourisme, dotant l'association d'une existence juridique.

L'agence One Provence, porte donc désormais sous la bannière One Provence, la démarche collective d'attractivité du territoire. Son Conseil d'administration a entériné le 6 septembre 2022 un premier plan d'action, le budget prévisionnel nécessaire pour le mettre en œuvre et le barème de cotisation sur lequel est construit le budget.

Ce plan d'actions comprend les axes suivants :

- Mettre en place l'agence One Provence (organisation, moyens associatifs, gouvernance, composition de l'équipe, ...).
- Promouvoir le territoire métropolitain dans ses principaux champs d'excellence pour améliorer sa visibilité, son rayonnement et son attractivité.
- Animer l'écosystème des acteurs métropolitains impliqués dans la promotion et la valorisation du territoire.
- Déployer et valoriser la marque One Provence.
- Concevoir et réaliser une gamme d'outils de communication pour promouvoir le territoire
- Aménager et animer un lieu totem, vitrine de l'attractivité du territoire.

- Entretenir une démarche de réflexion stratégique pour positionner le territoire sur les segments cibles.
- Organiser et mettre en œuvre des opérations collectives de promotion du territoire.

L'association a sollicité en 2022 une subvention pour permettre la mise en œuvre de ce plan d'action. En conséquence, et après instruction, le Bureau de la Métropole du 20 octobre 2022 a approuvé par délibération n° ATCS-006-12419/22/BM une convention d'objectifs pluriannuelle portant sur les exercices 2022 et 2023.

Dans ce cadre, il est proposé d'octroyer par voie d'avenant une subvention pour l'exercice 2023 dont le montant a été réajusté au regard du démarrage de l'activité opérationnelle.

Aussi le montant de la subvention pour l'exercice 2023 a été réévalué à 619 850 euros au lieu de 770 350 euros pour un budget prévisionnel de 1 693 365 €. Les modalités de versement sont également modifiées pour l'année 2023.

En conclusion, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement global d'un montant de 619 850 € pour l'exercice 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les actions visant à renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association One Provence d'un montant de 619 850 euros pour l'exercice 2023.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle Z221397COV conclue avec l'association One Provence ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en section de fonctionnement - sous politique B330 – chapitre 65 - nature 65748 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON